

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
8 février 2011
Français
Original : russe

Assemblée générale
Soixante-cinquième session
Point 69 c) de l'ordre du jour
**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par les organismes des Nations Unies, y compris
l'assistance économique spéciale : renforcement
de la coopération internationale et coordination
des efforts déployés pour étudier et atténuer
le plus possible les conséquences de la catastrophe
de Tchernobyl**

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

**Lettres identiques datées du 24 janvier 2011, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants (CEI) commémorant le vingt-cinquième anniversaire de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl, adopté à l'issue de la réunion du Conseil des chefs d'État de la CEI, qui s'est tenue à Moscou le 10 décembre 2010 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 69 c) de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Sirodjidin Aslov



**Annexe aux lettres identiques datées du 24 janvier 2011
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Tadjikistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Conseil des chefs d'État de la Communauté
d'États indépendants à l'occasion du vingt-cinquième
anniversaire de l'accident survenu à la centrale nucléaire
de Tchernobyl**

Le 26 avril 2011, 25 années se seront écoulées depuis la tragédie de Tchernobyl, la pire catastrophe du XX^e siècle causée par l'homme. Les États membres de la Communauté d'États indépendants ont proclamé ce jour Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents et de catastrophes radiologiques.

Les problèmes liés aux conséquences de la tragédie de Tchernobyl continuent de se faire sentir aujourd'hui et les générations futures en pâtiront. Des catastrophes d'une telle ampleur ont pour effet de transformer les régions touchées en zones de crise pendant de nombreuses décennies.

Nous n'oublions pas le courage des centaines de milliers de secouristes venus de toutes les républiques faisant alors partie de l'URSS et les sacrifices qu'ils ont consentis pour lutter contre les conséquences de l'accident survenu à la centrale nucléaire de Tchernobyl. Au risque de leur vie et de leur santé, ils ont fait leur devoir et prévenu de nouvelles retombées radioactives nocives.

En dépit des mesures prises, les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl continuent d'avoir des effets préjudiciables sur la vie des populations vivant dans les pays touchés. Plusieurs millions de personnes doivent faire l'objet d'un suivi médical spécial. Dans certaines régions, des mesures de protection d'envergure s'imposent pour faire en sorte que les populations des zones qui ont été contaminées vivent dans des conditions de sécurité.

Il importe au plus haut point, pour faire face aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, de mener une opération de décontamination de large portée et de faciliter le relèvement socioéconomique des régions touchées, ainsi que d'y développer les possibilités qui s'offrent à cet égard. Il faut à cette fin mettre en œuvre de nouvelles stratégies qui ont fait leurs preuves, mobiliser les ressources nécessaires et, partant, faire appel à l'aide financière, scientifique et technique de la communauté internationale.

Des mesures ont déjà été prises dans ce sens : l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la troisième décennie ayant suivi la catastrophe de Tchernobyl Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées (2006-2016), qui vise à permettre aux populations touchées de revenir à une vie normale. L'Organisation des Nations Unies a adopté un plan d'action à cette fin, qui est actuellement mis en œuvre.

Nous notons avec satisfaction que l'Assemblée générale a salué la décision prise par le Conseil des chefs d'État de la Communauté d'États indépendants de proclamer le 26 avril Journée internationale de commémoration des victimes

d'accidents et de catastrophes radiologiques dans les États membres de la CEI et invité les États Membres de l'ONU à observer cette journée et à organiser des manifestations appropriées en commémoration des victimes d'accidents ou de catastrophes radiologiques.

En observant la Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents et de catastrophes radiologiques le 26 avril et en rendant hommage à la mémoire de ceux qui ont péri à la suite de la catastrophe de Tchernobyl, nous affirmons notre détermination à prendre les dispositions voulues pour faire en sorte que ceux qui ont participé à l'action menée pour lutter contre la catastrophe survenue à la centrale nucléaire de Tchernobyl bénéficient d'une protection sociale.

Nous estimons que la coopération multilatérale et l'échange de données d'expérience entre les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux de nos pays nous permettra de venir à bout, ensemble, des séquelles laissées par cette catastrophe.

Nous invitons la communauté internationale à poursuivre sa collaboration dans ce domaine et à rechercher activement de nouvelles formes de coopération propres à encourager une action coordonnée qui viendra compléter les efforts importants que déploient les pays pour aider au relèvement des régions touchées.

Moscou, le 10 décembre 2010
